

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes
de la Vallée de la Sauer**

Nombre de membres : 48

Séance du 24 MARS 2003
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 43

Tous les délégués, sauf

MM. J. P. MEYER, ATZENHOFFER, WINLING, FROEHLICH, BABILON, qui
étaient représentés respectivement par M. STEIG, M. RAUSCHER,
Mme WINCKEL, M. FEIG, M. DUBOIS.
MM. STEINER, HERRLE, NEUHARD, Cl. KLIPFEL, ZINCK.

DEL. N° 22/2003

**OBJET : BUDGET ANNEXE « CENTRE D'ANIMATION ET DE DECOUVERTE
TRANSFRONTALIER DU FLECKENSTEIN »
COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2002**

- VU l'avis du Bureau du 10 mars 2003 et du 17 mars 2003

Le Président ayant quitté la salle, Madame WEISS, Vice-Présidente, -désignée par le Conseil Communautaire- présente le compte administratif « Centre d'Animation et de Découverte Transfrontalier du Fleckenstein » de l'exercice 2002 de la Communauté de Communes qui comprend :

- EN SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	1 695 866,09 €
Recettes	2 204 956,09 €
Excédent d'investissement	509 090,00 €

- EN SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	114 960,03 €
Recettes	145 644,74 €
Excédent de fonctionnement	30 684,71 €

et demande à l'assemblée de se prononcer.

***Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité
le compte administratif 2002.***

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Pour copie conforme

DURRENBACH, le 25 mars 2003

Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

La Vice-Présidente,
Marie-Line WEISS